

LE CANADA

PREMIERE ANNEE - NUMERO 242

MERCREDI, 12 NOVEMBRE 1879

Rédacteur en chef
JOSEPH TASSE
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus

Edition Quotidienne
Un an, payable d'avance \$4.00
Six mois, payable d'avance \$2.00
Payable à la fin de l'année 6.00
Payable à la fin du semestre 3.50
Edition Hebdomadaire
Un an, \$1.00, invariablement payable d'avance.
BUREAUX: No. 445, RUE SUSSEX, OTTAWA

Administrateur
O. D. THÉRIAULT
Les lettres et envois non affranchis sont refusés



BUREAU DE POSTE D'OTTAWA

TABLEAU indiquant l'heure de l'arrivée et du départ des Mails.

1879-Arrangements d'été-1879.

MALLS	Fermés		Débarrés	
	A.M.	P.M.	A.M.	P.M.
Est-Montréal, Québec, etc.	10.00	8.00	8.00	3.00
Provinces Maritimes	1.00	1.00	1.00	1.00
Ouest-Kingston, Toronto, etc.	10.00	8.00	8.00	3.00
Paris, Ogdensburg, etc.	10.00	8.00	8.00	3.00
Cité de New-York	10.00	8.00	8.00	3.00
Kempenfelt, etc.	10.00	8.00	8.00	3.00
Manitoba, etc.	10.00	8.00	8.00	3.00
North-West, etc.	10.00	8.00	8.00	3.00
Metairie, etc.	10.00	8.00	8.00	3.00
Pembroke, etc.	10.00	8.00	8.00	3.00
Abbotsford, etc.	10.00	8.00	8.00	3.00
Perth, Smith's Falls, etc.	10.00	8.00	8.00	3.00
Sand Point, Arnprior, etc.	10.00	8.00	8.00	3.00
Belleville, etc.	10.00	8.00	8.00	3.00
Hull, etc.	10.00	8.00	8.00	3.00
Albany, etc.	10.00	8.00	8.00	3.00
Bas de la rivière Ottawa, par ch. de fer.	8.00	8.00	8.00	3.00
Quintessence, etc.	8.00	8.00	8.00	3.00
New Edinburgh, etc.	8.00	8.00	8.00	3.00
Billings, etc.	8.00	8.00	8.00	3.00
Mallo, etc.	8.00	8.00	8.00	3.00
Mallo, etc.	8.00	8.00	8.00	3.00
Mallo, etc.	8.00	8.00	8.00	3.00
Mallo, etc.	8.00	8.00	8.00	3.00
Mallo, etc.	8.00	8.00	8.00	3.00



Chemin de Fer Intercanadien

ARRANGEMENTS D'ÉTÉ

A PARTIR DU 14 JUILLET 1879.

LES TRAINS EXPRESS A PASSAGERS partent tous les jours (Dimanches exceptés), comme suit:
Partant de la Pointe-Lévis: 7.30 A.M.
" Rivière-du-Loup: 1.15 P.M.
Arrivant à Trois Pistoles (diner): 2.25 "
" Rimouski: 3.44 "
" Campbellton (supper): 8.05 "
" Dalhousie: 8.22 "
" Bathurst: 10.12 "
" Newcastle: 11.40 "
" Moncton: 2.00 A.M.
" Saint-Jean: 6.00 "
" Halifax: 10.35 "



Chemin de fer Q. M. O. et O.

DIVISION OUEST.

La route la plus courte et la plus directe entre Montréal et Ottawa.

Le et après MERCREDI 1er OCTOBRE, les trains quitteront les dépôts d'Aylmer et Hull, comme suit:
Train de Train la nuit, Express
Quitte Aylmer: 8.15 a.m., 3.30 p.m.
Quitte à Hull: 9.10 a.m., 4.40 p.m.
Arrive à Hochelaga: 2.25 a.m., 4.45 p.m.
Arrive à Hull: 1.30 p.m., 8.50 p.m.



Librairie CANADIENNE.

F. X. MICHAUD, LIBRAIRE.

Livres d'histoire, de prières, d'école, ROMANS INTÉRESSANTS, Objets de piété, de fantaisie, images, etc., etc.



Rowan et St. George, ENCANTEURS

MARCHANDS A COMMISSION.

BUREAU: No. 519 Rue SUSSEX, OTTAWA, 14 octobre 1879. J. Brewer, ENCANTEUR, 143 RUE SPARKS 143.



ASSURANCE CONTRE LE FEU

ROYALE D'ANGLETERRE

LE SOUSSIGNE EST AINSI L'AGENT DE LA Compagnie Canadienne Trust and Loan, BUREAU PRINCIPAL No. 8 RUE JACQUES, HAMILTON, CANADA.



AU COMPLET. L'ARCADE.

De C. GAGNÉ et Cie

PROTECTION L'ARCADE. Le moyen le plus certain de protéger votre commerce, est d'acheter à l'Arcade la meilleure manière de protéger les fabricants du Canada est d'acheter vos marchandises à l'Arcade.

CHAPEAUX, CHAPEAUX!

Un grand assortiment de Chapeaux d'automne. Vient d'être reçu chez H. L. COTE. 168 RUE RIDEAU 128. Aussi une grande quantité d'ARTICLES INDIENS.

Point du Nord-Ouest

LES PASSAGERS partant d'Ottawa les mardis et les samedis, peuvent prendre direction la ligne de vapeurs de TORONTO et OGDENSBURG. Pour Toronto, se reliant avec le CHEMIN DE FER DU NORD.

St. Laurent et Ottawa.

Le et après LUNDI, le 9 JUILLET 1879, les trains voyageront comme suit:
Laissant Ottawa: Arrivant à Ottawa:
Pour l'Est, l'Ouest et le Sud à 10.30 a.m. De l'Est et de l'Ouest à 7.10 a.m.

Alex. Mortimer.

Papeterie, Reliure, Manufacture de livres de comptes, Gravure sur pierre et sur cuivre.

T. RAJOTTE, syndic officiel

Pour le comté de Carleton et la ville d'Ottawa, Comptable et Collecteur.

R. C. W. MacCUAIG,

Estimateur et agent général d'assurance et de billets.

E. PETIT,

No. 18, RUE RIDEAU, COIN DU PONT DES SAPEURS.

CHAPEAUX DU PRINTEMPS

GEORGE SIMMS, 585 Rue SUSSEX. On Nettoie et Repasse les CHAPEAUX DE FEUTRE.

JARRES à fruits, Jarres à confitures, Pots à confitures.

CHATFIELD, 92, RUE RIDEAU.

AVIS IMPORTANT

Toutes les personnes qui désirent acheter des Livres à bon marché, Soit de Prière, d'histoire et d'école, feroient bien de visiter le magasin de P. C. GUILLAUME, No. 423 RUE SUSSEX.

Napoleon Audette

BARBIER COIFFEUR, No. 254 RUE WELLINGTON, VIS-A-VIS L'Hotel "Royal Exchange".

James Hope et Cie

AGENTS A OTTAWA, Ottawa, 20 août 1879.

Black Diamond CHARBON MOU!

De Briar Hill et Spring Hill, Ottawa, 11 juillet 1879.

EUGENE ROBITAILLE

HORLOGER ET BIJOUTIER PRATIQUE. OUVRAGES EN CHEVEUX.

FEUILLETON

LE COUFFRE

PAR RAOUL DE NAVERY.

—Je suis un homme mort... répondit Carlo, c'est ce que vous voulez dire, n'est-ce pas?
—Je vous l'ai appris, nous ne gardons pas de prisonniers...
—Et depuis quand devenez-vous bourgeois? demanda la voix aigre de la Zingarelle:
—Que fais-tu ici? dit Gaspard avec colère, nul ne t'a appelé! Il ne t'appartient pas de défendre ce prisonnier. Je t'interdis de plaider sa cause; peut-être n'ai-je même été que trop indulgent.
—A-t-elle la Zingarelle, vous êtes libre, Orsol.
—Puis, se rapprochant de Carlo Alberti.
—Il n'a personne que moi pour le protéger, mais je suffirai à cette tâche. Je vais vous apprendre ce qui s'est passé jadis entre moi et une personne de sa famille. C'était à Vienne, un jour de fête; ma mère et moi, nous essayions de gagner quelque menue monnaie; je chantais, je dansais, tandis qu'elle disait la bonne aventure. Nous récoltions beaucoup d'argent. On était au printemps, et tout le monde semblait joyeux autour de nous. Heureux de notre recette, nous allions quitter la place, quand une voix s'éleva et cria:

—Les bohémienne, les sorcières, en prison!
Une minute plus tard on allait ajouter: Les sorcières au bûcher!
Ma mère comprit le danger: elle était brave, et se jeta au-devant de moi en tirant un stylet de sa poitrine. S'il ne se fit agi que d'elle, sans nul doute la Catarina eût commencé la lutte; mais elle tremblait pour moi. Elle me serra rapidement entre ses bras, et me dit à l'oreille:
—Prends les papiers enfermés dans ma ceinture, sauve-toi à tout prix, et va rejoindre Gaspard.
Cependant le mot cruel de l'homme qui venait de répéter: "A la prison, les sorcières!" avait produit l'effet d'une traînée de poudre. Bientôt un mouvement se produisit, puis s'accrocha dans la foule. La masse des curieux se resserra, forma une muraille vivante, et lentement nous nous trouvâmes pressés dans un cercle où il ne paraissait plus possible de sortir. Cependant la foule qui nous entourait semblait se diriger vers un but. Déjà même j'avais cru distinguer le nom du juge Horster. Si nous franchissions le seuil d'un magistrat, nous étions perdus... Nous exorcismes, ma mère et moi, des métiers mi-

sérables. La Catarina ne se bornait à tirer la bonne aventure; elle entretenait des relations avec Orsol, et tandis que des dames dévouées et riches l'attiraient dans leurs hôtels, on préparait l'expédition du lendemain grâce aux renseignements qu'elle se trouvait en cela de fournir. On l'avait dressée à cela tout enfant, elle continuait. Je comprenais le danger que nous courions, malgré mon extrême jeunesse, et j'attendais le moment d'obéir aux instructions de ma mère. Déjà les papiers compromettants avaient glissé de sa ceinture dans la mienne. En ce moment nous passions devant une église. Les dernières sons de la cloche s'éteignaient, par la porte légèrement ouverte, j'aperçus comme dans un rêve un autel étincelant; je sentis des bouffées d'encens et des parfums de roses, et bientôt des hommes et des femmes parurent sur le seuil du temple.

Je me dis que ceux qui venaient de prier se montraient compatissants à notre misère, et pour la première fois résistait à ceux qui voulaient m'entraîner, élevant la voix et frappant au hasard de mes petites mains, je frayai un passage jusqu'aux premières marches de l'église; je les gravis d'un bond, et je tombai aux genoux d'une fille très-belle qui demandait gravement:
—Sauvez ma mère! lui dis-je, sauvez-la!
Elle passa son bras autour de mes épaules et continua à descendre, tandis que les laquais dont elle était accompagnée lui ouvraient le chemin.
—Ma mère! voilà ma mère! fit-je en désignant la Catarina.
—Où conduisez-vous cette femme? demanda la belle jeune fille d'un air à la fois altier et doux.
—C'est une sorcière! cria une voix.
—Il n'y a plus de sorcières, répondit la jeune fille.
—Nous la menons chez le juge Horster, ajouta un homme, afin qu'il lui fasse son procès.
—Le juge Horster est un homme intègre, je le connais... Si vous conduisez cette enfant et sa mère chez le juge, il vous est indifférent de quelle manière on les y mène... Laissez-moi les faire monter dans mon carrosse. Vous me connaissez tous, n'est-ce pas? Mon père est premier ministre de Sa Majesté Marie-Thérèse. La beauté de cette fille, son

coupage et sa bonté imposèrent à la foule.
Profitant du moment de répit que l'on nous laissait, la jeune fille, aidée des laquais, nous fit traverser la foule, et nous montâmes dans son carrosse, qui nous déposa à la porte du juge.
La foule suivit à pied, curieuse et vivement intéressée.
Hélas! la Catarina ne put être tout de suite relâchée; mais le juge se montra bon pour elle, et quand il baisa la main de la fille du premier ministre, j'entendis qu'il lui disait:—Marthe le dit souvent, Mademoiselle, vous êtes un ange!
—Marthe est une enfant qu'il faudra guérir de la flatterie, monsieur Horster... Rendez-moi Catarina bien vite; en attendant je garde la Zingarelle.
Ma mère pleura, mais c'était de joie et de reconnaissance.
Deux jours après, elle me rejoignit. Le juge n'avait pas trop fouillé dans sa vie; et puis les hostilités de la foule l'avaient si cruellement atteinte, qu'en arrivant me rejoindra à l'hôtel, elle se coucha pour ne plus se relever. Pendant six jours, je veillai et je pleurai près d'elle... enfin elle expira dans mes bras... On plaça

son corps dans un cercueil, comme si elle eût été une chrétienne, et je sais dans quel endroit de Vienne repose sa dépouille... Cette pauvre errante a une tombe, elle qui n'eût jamais un toit... Sa jeune protectrice voulut me garder près d'elle; la fortune, la tendresse, elle m'offrit tout à la fois. Mais je suis une fille de Bohême; ma mère m'avait chargée de remettre des papiers à Gaspard Orsol, et je voulais exécuter la volonté de la Catarina... Seulement, avant de me séparer de celle que je ne quittai point sans larmes, je lui remis un sequin semblable à ceux dont nous formons des colliers, lui jurant sur cette monnaie d'or que le jour où quelqu'un me montrerait cette pièce de sa part, cette personne me serait sacrée.
La Zingarelle tourna ses fiers regards sur l'assemblée des bandits.
—Avais-je le droit de faire cette promesse?
—Oui, oui! qui protège la Bohême, doit être protégé par elle.
La Zingarelle arracha un collier de son cou.

(A suivre.)

Mercrèdi, 12 Novembre 1879.

SOMMAIRE.

UN ACTE INCONSTITUTIONNEL. ENCORE LE "HERALD." SIR A. T. GALT. LE BANQUET DE LORD MAIRE. MARCHÉ ÉTRANGERS.

UN ACTE INCONSTITUTIONNEL.

Nous avons affirmé, en effet—comme le dit notre correspondant de Manitoba—que M. Cauchon aurait dû désavouer lui-même la loi dont il parle, et cette prétention nous semble logique.

L'acte de Manitoba a été accepté par la population de la province et ratifié par les autorités fédérales et impériales. Ce pacte solennel garanti à l'élément français et catholique certains droits définis, de même qu'il assure à l'élément anglais et protestant, la jouissance d'autres prérogatives également déterminées. En un mot, il accorde une mesure précise de privilèges et de libertés: il fixe la limite de l'initiative et de l'action du gouvernement dans les cas prévus.

Or, la charte que toutes les parties ont rédigée et signée de bonne foi, décreta que les statuts et les documents officiels seront publiés dans les deux langues à Manitoba. La lettre est claire, formelle, ne laisse absolument aucune place au doute ou à l'équivoque. Et si nous admettons—ce qui est indiscutable—que l'autorité de la constitution écrite est supérieure aux exigences ou aux caprices d'une partie du corps électoral, ou de la représentation de ce groupe—fût-il le nombre—dans la législature, il faut en conclure que le bill qui supprime les impressions françaises, est inconstitutionnel. Nous le répétons, l'acte de Manitoba ne peut être nulifié au préjudice de la minorité, par la majorité de l'assemblée provinciale: car, au-dessus d'elle, il y a le parlement fédéral et le parlement impérial que le premier ministre n'a pas consultés, et pour cause.

En avisant le lieutenant-gouverneur de sanctionner le bill dont nous parlons, M. Norquay entreprenait donc de briser le pacte de l'union, sans le consentement des autres intéressés: il conseillait à Son Honneur—sans en avoir le droit constitutionnel—de sanctionner une violation flagrante des immunités de nos nationaux.

Comment soutenir alors que si le chef du cabinet n'avait pas le droit constitutionnel d'aviser ainsi M. Cauchon, ce dernier n'avait pas le devoir, lui, de répudier des mesures aussi hostiles à l'esprit et à la lettre de l'acte de Manitoba. Les gouverneurs et les lieutenants-gouverneurs sont surtout et avant tout les gardiens de la constitution écrite: et leur premier devoir est de veiller à ce qu'elle ne subisse aucune atteinte et demeure intacte. Cette reconnaissance d'un principe élémentaire nous amène à conclure que M. Cauchon ne devait pas permettre à M. Norquay de tailler ainsi dans l'acte de Manitoba, pour se soustraire plus tard à une responsabilité qui lui appartenait.

On nous objectera peut-être que M. Cauchon en disant à ses conseillers: "Vous n'irez pas plus loin, la constitution le défend en autant de mots,"—aurait hérité ou méprisé la volonté du peuple exprimée par ses représentants. Nous répondons en premier lieu que le ministre n'a pas posé au peuple la question des impressions françaises lors de la dernière lutte électorale. Et nous ajouterons que la majorité n'est vraiment souveraine qu'à la condition de suivre les voix constitutionnelles: elle cesse de l'être dès qu'elle s'en écarte. Dans le cas qui nous occupe, la majorité n'est pas libre de méconnaître ou de détruire les droits que confère à nos compatriotes la constitution écrite et elle est incapable, par contre, de déléguer à ses mandataires une autorité qu'elle ne possède pas.—C'est-à-dire que la majorité n'ayant pas le droit constitutionnel d'imposer seule sa volonté à l'égard d'un pacte qui lie d'autres parties, l'expression de cette volonté devenant non avenue, et il est faux d'alléguer, en conséquence, que M. Cauchon aurait combattu ou méprisé cette volonté en y déférant pas. En effet, le droit manquant, la résistance et le mépris dont il s'agit ici ne sont plus que des formules absolument vides de sens. Car, de fait, l'on ne combat pas, l'on ne méprise pas ce qui, de droit, n'existe pas: on l'ignore, voilà tout, et avec raison. Le lieutenant-gouverneur aurait alors tout simple-

ment rendu hommage à l'inviolabilité de la lettre et respecté l'esprit de la constitution dont il a la garde.

Et puis, qui dit à M. Cauchon que le précédent malheureux qu'il a établi n'aura pas plus tard des résultats funestes? Qui lui assure que nous aurons toujours ici une majorité disposée à rendre pleine justice à nos nationaux de là-bas? A tous les points de vue le lieutenant-gouverneur de Manitoba a manqué au devoir et son action devient pour nous un mystère que l'avenir peut-être éclaircira.

Quelle peut être l'utilité d'un lieutenant-gouverneur s'il est incapable de rien régler par lui-même et s'il lui faut s'adresser toujours à Ottawa, surtout dans des cas qui n'admettent pas la diversité d'appréciations, et sur lesquels la constitution a prononcé en toutes lettres. Le pays n'est pas assez riche pour se payer le luxe de personnages d'apparat: il a besoin d'hommes.

ENCORE LE "HERALD."

Notre dernier article n'est aucunement du goût du Herald. Nous nous y attendions. A ses divagations, à ses assertions en l'air, nous avons répondu par des faits, par des chiffres irrécusables, et c'était plus qu'il ne fallait pour le réduire à quia. Aussi, dans son écrit d'hier, pas un mot de réponse à notre démonstration qui était inattaquable.

On voit tout d'abord que nous avons vivement désappointé le confrère. Il comptait évidemment que nous allions lancer l'insulte à ses compatriotes, en échange de ses grossières attaques contre les Canadiens-français, ce qui lui eût permis de poser en champion de l'élément irlandais. Nous n'avons pas voulu lui donner cette satisfaction pour la très bonne raison que les Irlandais en masse répudient le Herald et ne sauraient en aucune façon être tenus responsables de son langage insulteur.

Il est à peine nécessaire d'ajouter que ce journal continue d'afficher l'impunité la plus révoltante tout en se prétendant catholique. Pour donner une nouvelle preuve de ses idées anti-religieuses, citons le passage suivant de son dernier article: "Le peuple n'aime pas à perdre son temps en cérémonies inutiles ou non essentielles. Ce qu'il lui faut, c'est ce qui est nécessaire au salut des âmes, et rien de plus, les saints ou les ossements des saints ne sauraient lui assurer la félicité éternelle."

Evidemment, le Herald traite le culte des saints tout comme si ce n'était pas un article de foi. Pour se souvenir, il faut croire tout ce que l'Eglise catholique enseigne; or, comme elle enseigne qu'il faut prier et vénérer les saints, le Herald cesse d'être catholique du moment qu'il refuse de se conformer à la doctrine catholique sur ce point ou sur tout autre point. Ceux qui ne croient qu'une parcelle des dogmes de l'Eglise ne sauraient être des catholiques. La vérité est une et indivisible.

Pour établir que l'on ne peut être catholique sans croire qu'il faut vénérer les reliques des saints—ce que sait le catholique le plus ignorant—nous allons citer la déclaration suivante du concile de Trente, que le Herald n'a probablement jamais lue. Si notre confrère a la foi, comme il le prétend, il comprendra après cela qu'il ne saurait prétendre au titre de catholique s'il persiste dans ses errements:

"Le saint synode ordonne aux évêques et à tous ceux qui sont chargés d'instruire ou de diriger les âmes d'enseigner aux fidèles, conformément à l'usage de l'Eglise catholique et apostolique, remontant aux premiers temps du Christianisme, et d'après le consentement unanime des Pères et les décrets des saints conciles, à PRIER ET A INVOKER LES SAINTS, A HONORER LES RELIQUES, A FAIRE UN RAISONNABLE USAGE DES IMAGES, à leur enseigner en même temps que les saints, qui règnent avec le Christ, offrent les prières des hommes à Dieu: que les corps des saints martyrs et des autres saints vivants auprès de Jésus-Christ, qui avaient été les membres vivants du Christ et les membres du Saint-Esprit, et qui seront un jour ressuscités à la vie éternelle et glorifiés par lui, doivent être un objet de vénération pour les fidèles (veneranda): qu'ils servent à distribuer de nombreuses grâces aux hommes de la part de Dieu, et que ceux qui prétendent que les reliques des saints ne sont dignes ni d'honneur ni de respect, que c'est en vain que les fidèles vénèrent tel ou tel monument sacré et visitent les tombeaux (monuments) des saints pour obtenir leur assistance, sont absolument condamnables, comme l'Eglise les a antérieurement condamnés et les condamne encore." La profession de foi du concile de Trente reforme ces mots: "JE CROIS FERMEMENT QU'IL FAUT VENERER LES RELIQUES DES SAINTS."

Et cette déclaration du concile de Trente avait été faite auparavant par maints autres conciles—ce qui prouve que ce n'était pas un article nouveau de foi—de même qu'elle avait été soutenue par les plus célèbres Pères de l'Eglise, depuis les premiers âges du christianisme jusqu'à nos jours. Après cela, il est facile de voir que le Herald n'a pas le droit de s'appeler journal catholique. Qu'il se dise libre-penseur, infidèle, à la bonne heure; mais qu'il n'essaie pas de faire des dupes en prétendant qu'il professe la vérité. C'est un catholique à la façon de M. Loysou et pas autre chose!

SIR A. T. GALT.

On lit dans le Canadien:

Le Mail annonce que Sir A. T. Galt portera le titre de "Ministre Canadien résident" en Angleterre. Notre confrère observe avec justice que notre condition vis-à-vis l'empire, tout en étant celle du colon, est aussi celle d'une allée de ce côté-ci de l'océan. Il est certain que l'intérêt du pays exige que nous soyons représentés dans la capitale de l'empire. Nous sommes loin d'approuver les idées politiques-religieuses de M. Galt, mais comme homme d'expérience et de ressources, on ne pouvait faire un choix plus judicieux.

Tout en reconnaissant les hautes aptitudes de Sir A. T. Galt pour la charge éminente importante et responsable que le gouvernement vient de lui confier, nous sommes tout à fait de l'avis de notre confrère sur les opinions politico-religieuses de notre ministre étranger que nous ne désirons aucunement offrir comme exemple aux hommes politiques du jour.

LE BANQUET DU LORD MAIRE.

On sait que le banquet annuel donné par le lord Maire de Londres, est ce que les Anglais appellent quite an institution, c'est-à-dire une grande démonstration consacrée par une coutume ancienne. On en attend toujours l'époque avec une certaine impatience, parce que le premier ministre et les principaux personnages politiques du jour y assistent et, généralement, y font pressentir le programme qui les complète suivra.

Ce banquet a eu lieu ces jours derniers et on attendait beaucoup du discours de lord Beaconsfield; mais l'attente générale a été trompée. Ce discours est plein de réticences. Après avoir constaté que l'Angleterre a su maintenir son influence en Europe et en Asie, il a déclaré qu'elle était bien décidée de continuer à en agir ainsi. "Imperium et libertas, a-t-il dit, ainsi se résume notre programme." On a voulu voir, dans cette fière déclaration, une menace à la Russie. Le malaise général qui agite les esprits en Europe prêtait à cette interprétation, qui n'est—nous vous l'osons l'espérer—qu'un nouveau cri des alarmistes.

Lord Beaconsfield a formellement condamné l'agitation agraire en Irlande, agitation qui n'est pas, selon lui, le moyen de faire redresser les griefs dont elle se plaint. Que l'Irlande en appelle à l'Angleterre et sa voix sera écoutée. On ne sait trop comment le parti irlandais a accueilli cette déclaration.

C'est un peu pour les premiers ministres de tous les temps que La Fontaine a écrit: "On ne peut contenter tout le monde et son père."

ECHOS DU JOUR.

Le Franco Canadien est rendu à son huitième article sur ce qu'il appelle le "procès des conservateurs." Plaignons les lecteurs!

Le Times de Londres vient de publier un autre article pour encourager l'émigration au Canada—et sur tout à Manitoba qui possède des avantages supérieurs à tous ceux que peuvent offrir aujourd'hui les Etats de l'union américaine.

Nous priions nos abonnés qui ont à se plaindre l'irrégularité du service de notre feuille en ville de vouloir bien prendre patience quelques jours encore. Nous sommes à prendre des mesures qui nous permettront sous peu de donner entière satisfaction à tous nos abonnés.

Le candidat des libéraux à Lévis—d'après l'Eclair—est "un bel homme, à figure sympathique et ouverte." Et dire qu'un candidat qui a une figure si belle, si ouverte et si sympathique, sera battu à plate couture dans quelques jours!

L'Eclair n'est pas tendre pour M. Robitaille qu'il appelle "un conspirateur que nous avons, pour le plus grand malheur de la province, comte lieutenant-gouverneur." S'il eût voulu se faire le jouet du naïf M. Joly, le parti libéral lui aurait pourtant élevé un piédestal!

Encore un converti à la politique nationale. Nous voulons parler, cette fois, du Maritime Farmer, organe des intérêts agricoles des provinces du nord. Après avoir combattu le nouveau tarif, ce journal avoue franchement que la politique nationale a favorisé la fabrication indigène en général et qu'elle a déjà donné plus qu'on ne promettait en son nom.

Les personnes, avocats et autres, qui ont des affaires à la Cour Suprême, se plaignent, avec raison, qu'on leur fait perdre beaucoup de temps. La cour s'ouvre à 11 heures et s'ajourne à 4 heures, tous les jours. Les séances sont trop courtes pour le nombre et l'importance des affaires.

Les dépenses des parties, des témoins et des avocats sont très considérables et nous est avis qu'on pourrait aisément leur en épargner une bonne part, sans inconvénient pour personne, en leur accordant des séances un peu plus longues.—Time is money.

Les libéraux n'ont pas eu d'orateurs pour défendre leur parti, dimanche, dans le comté de Brome, excepté à West-Shefford, où M. Bergeron, M. P., a réussi à faire parler M. Duffy, avocat de Swetsburg, pour démontrer d'avantage la faiblesse de la cause des irrécupérables. MM. Bourgoin, Chs. Thibault, Corneille, Charbonneau, Goyette ont aussi adressé la parole dans d'autres paroisses.

Du Courrier de Montréal:

Nous reproduisons avec plaisir l'écrit sur l'anglicisation publié par M. Paul Petit dans le Canadien. L'auteur de cette intéressante correspondance publie actuellement, dans les colonnes du Canadien, une série d'articles aussi bien pensés que bien écrits. La question qu'il traite dans l'article que nous publions ci-dessus est de la plus haute importance et s'impose à l'attention de tous les patriotes. Nous avons déjà eu plusieurs fois l'occasion de traiter cette question, et nous nous proposons d'y revenir en temps opportun.

Le succès des articles de notre collaborateur Paul Petit n'est pas étonnant, car ce pseudonyme est celui d'un de nos meilleurs écrivains.

Comme nous l'avons annoncé, Sa Grandeur Mgr Duhamel partait, samedi dernier, pour se rendre à Arronville où devait avoir lieu, le lendemain, la bénédiction d'une cloche. Une foule nombreuse, musique en tête, s'était rendue à la gare pour recevoir Monseigneur et l'escorta jusqu'au presbytère. Le lendemain, le révérend M. Chaine, curé, officia à la grand'messe et Monseigneur fit un sermon sur la Foi. La bénédiction eut lieu à 3 h. de l'après-midi et fut précédée d'un sermon de circonstance, prêché par le révérend M. Nolin. La cloche porte les noms de Marie Jeanne-Denise qui sont gravés à l'extérieur. Elle avait 14 parains et la collecte s'est élevée à la jolie somme de \$150.

Nous annonçons, hier, que la Mont-real Gazette est maintenant imprimée en caractères neufs. Les propriétaires de ce journal nous apprennent aussi qu'ils ont acheté ces caractères à la fonderie de Montréal, (Dominion Type Foundry). D'autre part, le Globe qui se plaint toujours que les manufactures du pays languissent, annonce qu'il va également changer de toilette et qu'il a commandé, à cette fin, de très-beaux caractères à une fonderie d'Écosse. Si tous les grands établissements d'imprimerie, et autres, agissaient comme les propriétaires du Globe, il est parfaitement clair que les manufactures du pays continueraient à languir. "Qui vent la fin vent les moyens." Heureusement que le Globe n'a que bien peu d'imitateurs; mais c'est encore trop.

Jalousie de la supériorité du Mail, la feuille de M. Brown essaie de déprécier l'importance de la nouvelle organisation. Ainsi, dit le Globe, l'arrangement conclu avec le Herald de New-York, n'a rien de si merveilleux puisque le World, la Tribune et le Times, qui pourraient publier en payant les mêmes dépêches, préfèrent dépenser leur argent d'une manière plus profitable. A cela le Mail répond: Notre confrère du Globe dénature à dessein les faits: car, il est faux de dire que les autres journaux de la métropole américaine sont libres de recevoir et de publier les mêmes dépêches que le Herald. En effet, le service de ce dernier est unique au monde: son monopole est complet. Et le Globe qui, entre parenthèses, se targue de n'avoir pas à dépendre d'une publication étrangère pour renseigner ses lecteurs sur ce qui se passe en Angleterre, a dû reproduire ou copier lui-même du Herald de New-York, durant le dernier mois, les dix-neuf vingtièmes de ses nouvelles de Londres. Et c'est là pourtant ce que l'organe grit de Toronto désigne pompeusement sous le titre de "Service spécial de Londres."

A l'avenir, le Globe ne pourra plus piller le Herald, vu que le Mail imprimera le même jour ses dépêches télégraphiques du monde tout entier—dépêches que le Globe ne publiera que le lendemain. L'agent du Globe à New-York ne sera donc plus capable de donner le change au public canadien. Il en coûte sans doute à M. Brown d'avouer que le Mail triomphe, mais il serait plus digne de se taire que de chercher à rapetisser l'esprit d'entreprise d'un rival qui lui est supérieur.

—Un mot d'enfant: LA MÈRE—M'a-tu jamais vu les mains aussi sales que les tiennes en ce moment? LA PETITE FILLE—Non; mais ta mère te les a vues.

COURRIER DU NORD-OUEST.

(De notre correspondant spécial.)

Bureaux de poste—Réglements relatifs aux terres—La Tribune, nouvelle feuille quotidienne—Programme ministériel—La situation des Français et le Times—Banquet offert à MM. Atkins et Howell—Discours des deux ministres.

Lorsque M. Dewe, inspecteur des postes, fit sa première visite au Nord-Ouest, il n'y avait que 25 bureaux. Aujourd'hui, l'on en compte 120, dont 49 dans Marquette, 21 dans Lisgar, 14 dans Provencher, 8 dans Selkirk, 8 dans le district de Kewatin et 20 dans les territoires du Nord-Ouest. Il y a loin du temps où l'arrivée de la maille était tout un événement.

Le Free Press chante victoire. Nous avions demandé, dit-il, que l'on rendit accessible aux colons la moitié, au moins de nos terres, et le ministère nous l'accorde; nous avions aussi demandé de donner aux homesteads et aux préemptifs, le même nombre d'acres qu'autrefois c'est-à-dire 160, et le ministère nous l'accorde encore!

Reconnaissez donc, crie-t-il, à son rival, le Times, que notre influence à Ottawa même est plus puissante que la vôtre. Les lecteurs de la feuille réformiste ont sans doute souri à la pensée que Sir John A. Macdonald avait dû faire la paix avec le Free Press, dont l'indignation pouvait mettre en danger le gouvernement. Tous les journaux sont unanimes à louer la nouvelle politique.

Pendant cinq années, c'est-à-dire durant le règne de M. Mackenzie, l'élément conservateur anglais n'eût pas d'organe. Le Free Press avait ses coupées franches, et il usa largement de la liberté de tout dire... ce qui lui plaisait. Si la rédaction proposait d'être un jour plus solide, l'esprit d'entreprise ne lui manquait pas, du moins.

En fondant le Times, M. Tuttle détruisit un monopole dangereux, et le Free Press s'alarmait à bon droit de ce qu'il considérait comme un empiétement sur sa propriété. Les faveurs publiques allaient désormais être partagées.

Aujourd'hui, une autre feuille quotidienne vient de prendre place au soleil de la publicité: c'est la Tribune fondée par M. G. H. Ham, qui confectonnaient les fait-divers au Free Press depuis quatre années. Cette concurrence de la presse nous semble exagérée.

Dans son programme, M. Ham se déclare franchement conservateur et n'hésite pas à dire que M. Norquay a commis une injustice en ignorant les français dans la composition de son ministère.

Voilà donc deux journaux anglais qui appellent notre parti dans ses légitimes revendications. M. Norquay vient de parler. Le public commençait à s'impatisser de son silence. C'est aux électeurs de Saint-André que le premier ministre a fait ses confidences. Pour ne pas se compromettre, il a ramassé toutes les vieilles litanies qui traitaient depuis des années dans les bureaux ministériels, et il a recomposé avec ces lambeaux une politique déjà vieillotte.

Le programme de M. Norquay embrasse donc un système qui impose aux municipalités le soin d'entretenir et d'améliorer les grandes routes, le drainage des terrains bas et marécageux, l'agrandissement territorial de la province devant nous assurer une plus forte subvention et une représentation plus nombreuse à Ottawa et l'économie dans le service public.

Enfin, M. Norquay qui flatte tous les gouvernements, pousse la fusion de la politique fédérale et de la politique locale.

Du remaniement prochain du cabinet, pas un mot.

De nos droits constitutionnels méconnus et foulés aux pieds, rien!

Le Times dit avec raison que ce document ne vaut pas la peine d'être discuté, puisqu'il ne contient pas même une seule idée neuve.

Il se peut que M. Norquay lance un autre manifeste plus original à la veille des élections.

Vous avez sans doute appris que le député de Winnipeg, M. T. Scott, avait maintenu la direction et le contrôle du Times qui vient de publier un article significatif sur la "situation des Français." Nous allons l'analyser, il en vaut la peine. "Il y a déjà six mois, dit-il, que l'élément français, important par le nombre et par ses institutions, est privé de l'exercice de ses droits constitutionnels bien reconnus. Le premier ministre, M. Norquay, en ignorant ainsi la minorité, a fait ce que ni Sir John A. Macdonald, ni M. Mackenzie n'auraient jamais voulu entreprendre à Ottawa. Sa politique est contraire à la justice et à l'esprit de la constitution.

"Pourquoi ressusciter de vieilles querelles au lieu de rétablir l'harmonie parmi les diverses classes de notre société qui a besoin de conciliation et d'apaisement? Si cet état de choses menaçait de se prolonger, il faudrait peut-être adopter à Manitoba la politique des partis, afin de rapprocher les deux éléments, et effacer de nos luttes ce caractère détestable qui les rapetisse et qui nuit à notre progrès.

Depuis quelque temps, les Anglais s'irritent de la lenteur de M. Norquay à s'adjoindre un collègue français. Qu'il se hâte donc." Evidemment, M. Tuttle ne tient pas la plume, et l'arbitraire de la politique que dénonce couramment le Times cessera sans doute bientôt.

Le banquet offert aux honorables MM. Atkins et Howell a été une brillante affaire. Toutes les notabilités du commerce, de la finance et de la politique y assistèrent.

M. Atkins, qui avait déjà visité Manitoba, répondit le premier à la santé de "nos frères." Son discours est long pour le publier in extenso: nous abrégons donc.

"Lorsque je racontais, dit-il, à mon retour de Manitoba, il y a quelques années, ce que j'avais vu et ce que je pensais de l'avenir réservé à ces vastes territoires, l'on pensait que l'immigration donnerait à mes récits une couleur étrangère à la réalité. Aujourd'hui, Manitoba est connu, et il n'y a pas, de fait, une province qui fixe autant l'attention non-seulement sur ce continent, mais dans le vieux monde. Des millions d'émigrants trouveront place ici et le gouvernement ne négligera rien pour favoriser la colonisation. Aussi, l'un des premiers actes de Sir John A. Macdonald, en arrivant, fut-il de prendre les mesures nécessaires pour rélier ensemble les deux tronçons de la grande ligne transcontinentale—séparés par une longue distance—entre le lac Supérieur et la rivière Rouge. Nous savons, en effet, que M. Mackenzie avait adjugé deux contrats, l'un pour la construction de cette partie du chemin qui s'étend de Selkirk au Portage du Rat, et l'autre pour la confection de plus de 100 milles à l'ouest de Thunder Bay, laissant ainsi à compléter plus tard un espace de 185 milles ou à peu près. Enfin, le ministère actuel décida de donner également à l'entreprise 100 milles à l'ouest de Winnipeg, afin de faciliter davantage la marche de la colonisation. Et il est entendu que dans un avenir assez rapproché, nous ajouterons 200 milles à ce dernier parcours.

En modifiant l'ordre du conseil du mois de juillet dernier, relatif aux terres, Sir John A. Macdonald n'a eu en vue que les intérêts du Nord-Ouest. Je puis dire, à ce propos, que le premier ministre a toujours songé à pacifier les esprits et à activer le progrès général de cet immense territoire. Et j'ajouterais que les représentants de Manitoba ont su faire valoir, au parlement et ailleurs, ses ressources inépuisables, et ses droits politiques.

M. Bowell prit ensuite la parole: Je suis heureux, dit-il, de voir que les amitiés d'autrefois ont disparu et que l'on a tout oublié. Mais il faut bien l'avouer, si les événements que nous déplorons tous, se sont produits, la responsabilité en retombe en grande partie sur la presse de l'opposition. A l'entendre, en effet, M. Macdonald arrivait ici non pas chargé d'une mission pacifique et civilisatrice: il venait, on l'assurait, comme un conquérant et un tyran. Aujourd'hui, les souvenirs du passé n'éveillent plus de haïnes, et félicitons-nous en, sans oublier toutefois quels furent les coupables. Vous savez tous que Sir John A. Macdonald est allé en Angleterre, il y a quelques mois, dans l'intérêt du Pacifique; et vous n'ignorez pas non plus, qu'on l'a accusé d'avoir surfait la valeur du Nord-Ouest—dans ses rapports avec lord Beaconsfield. Avant d'avoir vu Manitoba, j'avais des doutes sur la parfaite exactitude des paroles du premier ministre impérial qui, après avoir vanté le Nord-Ouest avec enthousiasme, affirmait que les citoyens même de la république voisine y émigraient en grand nombre. Depuis mon arrivée, j'ai pu constater que lord Beaconsfield avait parfaitement raison, et que la presse hostile ne pouvait lui reprocher d'avoir rien exagéré.

Après avoir fleuri la question des terres, et discuté la politique nationale dont il est un défenseur ardent et convaincu, l'honorable M. Bowell fit une brillante peinture de l'avenir du Nord-Ouest, et termina en déclarant que le ministère fédéral connaissait trop bien la valeur de cette partie du Canada pour ne pas en exploiter les immenses ressources.

Nous n'avons pas besoin de dire que ce n'est là qu'un pâle sommaire du discours du ministre des Domaines. M. J. Dubuc, M. P., prononça un excellent discours dans lequel il rendit justice au gouvernement pour avoir décidé de localiser le Pacifique au sud et non au nord du lac Manitoba. Le représentant de Provencher sait toujours se faire écouter.

Vous avez publié, il y a déjà quelque temps, un article intitulé "Un acte inconstitutionnel," et dans lequel vous disiez que M. Cauchon aurait dû désavouer lui-même le bill qui supprime l'impression de certaines pièces officielles à Manitoba. C'est là un point qui a provoqué de la discussion et qui vaut bien la peine, à coup sûr, d'être élucidé.

MONIYA. Winnipeg, Man., Novembre 1879.

ROBES DE BOEUF MUSQUÉ

Le BOEUF MUSQUÉ vit dans les plus hautes latitudes. C'est un immense animal. On ne le trouve qu'en dehors du cercle arctique.

Mais il s'aventure parfois plus au sud et le chasseur le tue et s'empare de sa robe pour les fils effimés des zones plus tempérées.

Cette fourrure est d'un brun sombre, riche et fait le meilleur effet sur un trépan. J'ai quelques-unes de ces peaux et je serais fier de les voir décorer les équipages de nos premières familles.

R. J. DEVLIN

Peintre, huile, vitres, mastics, vernis, etc. Ottawa, 22 octobre, 1879.

CRYSTAL HALL

63 RUE SPARKS

NOUVELLES

Marchandises

Venant d'arriver.

Voir nos prix

Services de chambre..... \$1 00
Services à thé en porcelaine..... 3 50
" " de Chine..... 3 50

Lampes depuis 10 cts, chacune.
Assiettes à thé, champagne..... 70 cts. la doz.
Assiettes à dîner, champagne..... \$1.00

SERVICES A THÉ EN VERRE.

C. S. SHAW ET CIE.

IMPORTATEURS.

Ottawa, 7 novembre, 1879.

DÉMÉNAGEMENT.

F. DUHAMEL

désire informer ses nombreux amis et le public, en général, qu'il a transporté son état au MARCHÉ QUARTIER BY, étal "B," ci-devant occupé par J. Cassidy, où il tiendra constamment un approvisionnement de

Viandes de toutes sortes

DANS LA MEILLEURE CONDITION.

Reconnaissons de l'encouragement libéral qu'il a reçu par le passé, il espère que ses pratiques lui continueront leur patronage dans son nouvel établissement.

Ottawa, 11 Nov., 1879.

Le grand

ETABLISSEMENT

DE LA VILLE, POUR

MARCHANDISES

DE MODES,

Vêtements d'hommes

etc., etc.

EST CELUI DE

G. C. EGAN,

537 & 539

RUE SUSSEX.

Les gens de la campagne trouveront leur avantage à venir examiner notre Stock.

537 & 539 RUE SUSSEX,

OTTAWA.

Ottawa, 10 novembre 1879.

POUDRES DE CONDITION D'ALEXANDER

BOULES POUR LES ROGNONS

ET AUTRES

MEDICINES CELEBRES

POUR LES

Chevaux

AGENTS A OTTAWA.—C. STRATTON.

Coin des rues D'Albion et Saint-Patrick.

AVIS.—Les médecines ci-dessus, célèbres dans tout le Canada pour leur efficacité, ne se trouvent que chez M. C. STRATTON. Je mets donc le public en garde contre les contrefaçons.

T. ALEXANDER.

Ottawa, 7 nov., 1879.

MARCHANDISES SÈCHES

AU

Magasin Populaire

DE

A. D. RICHARD,

COIN DES RUES DE

L'EGLISE ET CUMBERLAND,

OTTAWA.

M. RICHARD a toujours un assortiment des plus variés et des plus complets qu'il offre aux prix les plus raisonnables.

Ottawa, 20 octobre 1879.

Wm HOWE.

293, RUE CUMBERLAND.

Peintre, Doreur, Vitrier,

Kearns & Ryan
OFFRENT EN VENTE

Le Stock complet

— CHENET TASSE et Cie.
A LEUR ETABLISSEMENT
Nos. 49 et 51

Rue Rideau

Ottawa, 4 novembre 1879.

Servicé Télégraphique.

EUROPE.

Effet du discours de lord Beaconsfield...
Londres, 12—Le discours de lord Beaconsfield au banquet du lord maire, a été fort bien accueilli en Autriche et en Allemagne, mais a produit un fort mauvais effet en France.

Le prince Labanoff succédera au prince Schouvaloff comme ambassadeur à Londres.

Berlin, 12—Un débat très vif est commencé dans la Diète, sur la question de l'achat des chemins de fer par le gouvernement.

Constantinople, 12—Un officier de la marine russe est arrivé ici pour acheter deux frégates turques cuirassées.

—La police recherche un nommé George Cook qui a violemment assailli un nommé Masse.

—Nous avons eu, hier, une pluie assez abondante. Le temps est encore couvert aujourd'hui.

—Vingt-six instituteurs ont obtenu des certificats de première classe aux derniers examens de l'école modèle.

—La cour de révision n'a pas siégé hier, faute de quorum. Une réunion complète a été convoquée pour jeudi prochain, à 7 heures du soir.

—Un cheval trotteur bien connu, le "Black Hawk", sera râlé demain soir, à l'hôtel de la "feuille d'érable", chez M. Chevrier, rue Sussex.

—On remarque à l'état de MM. Satchell frères, un ours de belles dimensions et dont la chair semble fort appétissante.

—Le vapeur Champlain est parti hier, ayant à sa remorque sept barges chargées de bois à destination de Québec et de l'Angleterre.

—Hier, le drapeau de l'hôtel Russell et ceux de plusieurs autres établissements étaient à mi-mât, à l'occasion de l'enterrement de M. Joseph Amund.

—M. Gardner, de la maison Russell et Forbes, et M. Seybold, de la maison Seybold et Gibson, sont partis hier pour l'Angleterre où ils vont faire leurs achats d'hiver.

—Le marché était considérable hier et les prix à peu près les mêmes que samedi dernier. Voir la mercantile que nous publions à la quatrième page.

—Deux chevaux appartenant à un cultivateur, ont pris les mors aux dents, hier, près du pont Pooley. Ils ne sont pas allés bien loin et n'ont point causé de dégâts.

—Un aubergiste de cette ville exhibe une oie qui traverse la rue sur un fil de fer tendu à 20 pieds de hauteur et fait une foule d'autres exercices au commandement. On ne pourra plus dire : "Bête comme une oie."

—Incorrigible : Un hôtelier de la rue Rideau qui a récemment payé l'amende pour avoir vendu après les heures réglementaires, a été surpris de nouveau, avant-hier, commettant la même infraction à la loi.

—Le Herald nous apprend que MM Baskerville, Kearns et Ryan lui ont retiré leur clientèle, évidemment à cause de ses insultes contre leur foi. Il dit que l'espace consacré à leurs annonces est à vendre !

—Ces jours derniers, un jeune écolier appartenant à une famille des plus respectables, était emmené à la station de police pour avoir volé un article de valeur insignifiante. On l'a relâché après quelques heures de réclusion.

—Les honorables MM Masson et Baby, l'honorable M. Skead et MM. Alonzo Wright, J. M. Currier, A. P. Caron, F. Rouleau et Joseph Tassé, membres du parlement, assistaient hier aux funérailles de M. Joseph Amund. Le regretté défunt comptait un grand nombre d'amis parmi les députés au parlement, qui avaient eu souvent occasion d'apprécier sa large et généreuse hospitalité.

—Un de ces jeunes garçons qui charroient des rognures des scieries a failli se faire tuer hier. Ces enfants ne savent pas du tout conduire un cheval et le garçon en question, nommé Martel, a brisé une des roues de sa charrette en traversant la voie du chemin de fer urbain et est tombé. Il en a été quitte pour quelques contusions à la figure.

—Le Révd. P. Hunt, Oblat, prédicateur remarquable, est actuellement en ville. Il doit commencer aujourd'hui à prêcher une retraite aux élèves du couvent de la congrégation, rue Gloucester, à laquelle pourront assister les Enfants de Marie. Le premier exercice doit avoir lieu, ce soir, à cinq heures. Le Révd. P. Hunt arrive des Etats-Unis où il a prêché un grand nombre de retraites avec un succès considérable. Il doit aussi donner une série de conférences aux élèves du collège Saint-Joseph.

—Le bureau des écoles séparées a tenu sa séance régulière hier soir. On s'y est occupé du règlement de quelques comptes et de l'examen pour le choix des boursiers au collège d'Ottawa. Cinq jeunes Canadiens-

—Pourquoi n'avez-vous pas fait comme eux ? demanda Sa Majesté. La femme haussa les épaules.

—Moi ? pourquoi faire ? fit-elle. Est-ce que vous croyez que je vais me déranger pour voir la reine ? Ça ne me rapporterait grand-chose ! Les fous qui sont allés autour du château perdront une journée de travail, voilà tout. Moi, je suis trop pauvre pour ça ; j'ai cinq enfants à nourrir et mon homme qui est malade.

Sa Majesté prit la bourse de sa dame d'honneur et en versa le contenu dans les mains de la femme stupéfaite et elle ajouta :

—Vous pouvez dire à vos amis qui sont allés voir la reine, que la reine est venue vous voir.

—L'honorable M. Mowat est arrivé hier soir.

—On attend ici M. l'Orateur Blanchet, dans quelques jours.

—Un nommé English a été arrêté, hier soir, pour avoir battu sa femme.

—Sir Chs. Tupper est parti pour les provinces maritimes, hier après midi.

—Hier, un cultivateur de Gloucester offrait un hibou de la plus belle espèce.

—La police recherche un nommé George Cook qui a violemment assailli un nommé Masse.

—Nous avons eu, hier, une pluie assez abondante. Le temps est encore couvert aujourd'hui.

—Vingt-six instituteurs ont obtenu des certificats de première classe aux derniers examens de l'école modèle.

—La cour de révision n'a pas siégé hier, faute de quorum. Une réunion complète a été convoquée pour jeudi prochain, à 7 heures du soir.

—Un cheval trotteur bien connu, le "Black Hawk", sera râlé demain soir, à l'hôtel de la "feuille d'érable", chez M. Chevrier, rue Sussex.

—On remarque à l'état de MM. Satchell frères, un ours de belles dimensions et dont la chair semble fort appétissante.

—Le vapeur Champlain est parti hier, ayant à sa remorque sept barges chargées de bois à destination de Québec et de l'Angleterre.

—Hier, le drapeau de l'hôtel Russell et ceux de plusieurs autres établissements étaient à mi-mât, à l'occasion de l'enterrement de M. Joseph Amund.

—M. Gardner, de la maison Russell et Forbes, et M. Seybold, de la maison Seybold et Gibson, sont partis hier pour l'Angleterre où ils vont faire leurs achats d'hiver.

—Le marché était considérable hier et les prix à peu près les mêmes que samedi dernier. Voir la mercantile que nous publions à la quatrième page.

—Deux chevaux appartenant à un cultivateur, ont pris les mors aux dents, hier, près du pont Pooley. Ils ne sont pas allés bien loin et n'ont point causé de dégâts.

—Un aubergiste de cette ville exhibe une oie qui traverse la rue sur un fil de fer tendu à 20 pieds de hauteur et fait une foule d'autres exercices au commandement. On ne pourra plus dire : "Bête comme une oie."

—Incorrigible : Un hôtelier de la rue Rideau qui a récemment payé l'amende pour avoir vendu après les heures réglementaires, a été surpris de nouveau, avant-hier, commettant la même infraction à la loi.

—Le Herald nous apprend que MM Baskerville, Kearns et Ryan lui ont retiré leur clientèle, évidemment à cause de ses insultes contre leur foi. Il dit que l'espace consacré à leurs annonces est à vendre !

—Ces jours derniers, un jeune écolier appartenant à une famille des plus respectables, était emmené à la station de police pour avoir volé un article de valeur insignifiante. On l'a relâché après quelques heures de réclusion.

—Les honorables MM Masson et Baby, l'honorable M. Skead et MM. Alonzo Wright, J. M. Currier, A. P. Caron, F. Rouleau et Joseph Tassé, membres du parlement, assistaient hier aux funérailles de M. Joseph Amund. Le regretté défunt comptait un grand nombre d'amis parmi les députés au parlement, qui avaient eu souvent occasion d'apprécier sa large et généreuse hospitalité.

—Un de ces jeunes garçons qui charroient des rognures des scieries a failli se faire tuer hier. Ces enfants ne savent pas du tout conduire un cheval et le garçon en question, nommé Martel, a brisé une des roues de sa charrette en traversant la voie du chemin de fer urbain et est tombé. Il en a été quitte pour quelques contusions à la figure.

—Le Révd. P. Hunt, Oblat, prédicateur remarquable, est actuellement en ville. Il doit commencer aujourd'hui à prêcher une retraite aux élèves du couvent de la congrégation, rue Gloucester, à laquelle pourront assister les Enfants de Marie. Le premier exercice doit avoir lieu, ce soir, à cinq heures. Le Révd. P. Hunt arrive des Etats-Unis où il a prêché un grand nombre de retraites avec un succès considérable. Il doit aussi donner une série de conférences aux élèves du collège Saint-Joseph.

—Le bureau des écoles séparées a tenu sa séance régulière hier soir. On s'y est occupé du règlement de quelques comptes et de l'examen pour le choix des boursiers au collège d'Ottawa. Cinq jeunes Canadiens-

Français ont été désignés pour ces bourses ; ce sont MM. Lapointe, Audet, Dupuis et Laperrère. Ils seront examinés au collège, par le R. P. Balland.

Le secrétaire a soumis aussi le rapport du nombre des élèves qui ont fréquenté les écoles de la ville, pendant le mois d'octobre. En voici le relevé :

Ecole Notre-Dame	342
Frères de la doctrine chrétienne	484
rue Sussex	484
Sainte-Anne	275
Saint-Patrice	118
Les Sœurs, paroisse de Ste Anne	155
Saint-Joseph	90
Ecole de M. Tassé	82
Ecole de M. Sabourin	82
Les Sœurs, paroisse de Ste Anne	85
rue Wellington	64
Orphelinat Saint-Patrice	46
Sœurs du Bon-Pasteur	28
Orphelinat Saint-Joseph	63
Les Sœurs, rue Bolton	84
Total	1,928

PETITE GAZETTE.

—Venez voir nos cachemires de 65 cents à l' "Arcade".

—Ceux qui désirent savourer une tasse d'excellent café, doivent essayer le mélange délicieux de James Buchanan, 71 rue Rideau.

Ottawa, 4 novembre 1879. 1m

—Un grand assortiment de pelletteries, dans les derniers goûts et à très bas prix, venant d'être reçu chez H. L. Côté, 138, rue Rideau, près de la rue Nicolas.

Pelletteries teintes, réparées et faites à ordre à des prix très-réduits.

—Un grand assortiment de chapeaux en feutre gris, brun et noir, dans les derniers goûts, venant de la célèbre maison Thomas May, de Montréal, seront exhibés mercredi, le 12, au magasin de la Maison commerciale de la Basse-Ville, enseigne de la boule verte, rue Dalhousie. Les prix sont depuis 50 cents en montant. J. L. RICHARD.

10 NOV. 1879. 12f

UN AUTRE ACHAT.—Le propriétaire de l' "Arcade" vient d'acheter le stock de banqueroute Peltier, Lefebvre et Cie, de Montréal. Ce stock, se montant à \$27,000, a été acheté presque pour rien et se vend très-bien. Les Dames devraient se hâter d'aller l'examiner.

Rabais EXTRAORDINAIRE

Etoffes à robes.

Cordons "New Empress".....13 Cts.
Tweeds "New Grampan".....16 Cts.
Nouveau drap "Heathern".....22 Cts.

Tres à la mode

Nouveau drap français.....33 Cts.
Nouveau serge mélangée.....35 Cts.
Nouveau serge étamine.....35 Cts.

MES DAMES,

Allez chez STITT et Cie. pour les étoffes à robes les plus nouvelles et les plus à la mode

Dernières nouveautés.

Nouveau brocatelle Lyonnaise, etc., 35 à 75c
Nouveau drap Pompadour.....65c
Nouveau tweed, fabrique domestique, de 30 à 55 cents.

Les étoffes ci-dessus sont très à la mode quand on sait bien les combiner et font réellement un très beau costume.

eloutine.

Allez chez Stitt et Cie. pour la nouvelle Veloutine brésilienne.

Allez chez Stitt et Cie. pour la nouvelle Veloutine carreaute.

Allez chez Stitt et Cie. pour la nouvelle "doux, une corde".

Allez chez Stitt et Cie. pour la nouvelle Veloutine de suite.

Manteaux.

Mesdames, allez chez Stitt et Cie. pour manteaux, ulsters, etc.

Modes.

Dernières nouveautés en chapeaux et bonnets, chez

STITT et Cie.

53 et 55 RUE SPARKS.

Ottawa, 9 octobre 1879.—6 août 1an

Poeles doubles, 2 1/2 PIEDS DE LONG, Pour \$9 Seulement, CHEZ M. ESMONDE, RUE SPARKS.

Ottawa, 24 octobre 1879.

SOUSSIONS.

DES SOUSSIONS sont reçues par ce département, à Ottawa, jusqu'au 30 de NOVEMBRE prochain, pour la construction d'une tour de phare, ainsi que d'une résidence, magasin, magasin d'huile et autres dépendances, etc., sur la Pointe Farm, comté de Gaspé, Québec.

Les plans et spécifications peuvent être vus et des formules de soumissions obtenues par les soumissionnaires à ce département, ici, ou à l'agence de ce département à Québec, et au bureau de l'agent et inspecteur de la police du havre à Montréal.

Les soumissions devront être adressées au sous-secrétaire et marquées sur l'enveloppe "Soumission pour le phare de la Pointe Farm."

Wm. SMITH, Député-ministre de la Marine, Département de la Marine, Ottawa, 23 oct. 1879.

UN CAPITAL CONSIDERABLE ET UN BON CREDIT

Nous mettons bien au-dessus de tous ceux qui essaient aujourd'hui de faire le commerce en Canada, sans l'un ou l'autre de ces éléments.

Le CAPITAL et le CREDIT nous permettent d'acheter nos marchandises en grandes quantités et directement des fabricants, et quand l'exemple est assez considérable, d'en profiter en payant comptant, comme nous avons fait dans bien des cas, les années précédentes, en sorte que nous pouvons dire que l'on trouvera nos prix aussi bas que ceux des PLUS GRANDES MAISONS DU CANADA.

L'augmentation considérable de nos ventes, depuis quelques mois, peut-être attribuée à ce qui précède ; mais elle est due aussi aux faits suivants :

Grand choix et pleine valeur. Conditions libérales et soins constants. Enfin, connaissance parfaite du commerce de nouveautés en gros.

RUSSELL, FORBES & Cie.

Ed. O'LEARY,
MARCHAND TAILLEUR
ET
Fournisseur des Messieurs

Un bon assortiment de

TWEEDS L. A. OLIVIER

Pour L'AUTOMNE ET L'HIVER
A des prix qui conviennent à toutes les bourses.

Ottawa, 10 Nov., 1879. 1an

O'DOHERTY et Cie.

110 RUE SPARKS
(Autrefois Bryson)

Exhibent cette semaine de nouvelles marchandises de modes, de nouveaux manteaux et Ulsters, de nouveaux draps et tweeds, nouvelles bonnettes, nouvelles couvertures, flanelles, etc., etc. Toutes les marchandises sont marquées en chiffres connus.

UN SEUL PRIX.
O'DOHERTY et Cie.

110 Rue Sparks
(Autrefois Bryson.)
Ottawa, 2 oct. 1879.

Jos. SENECAI

ENTREPRENEUR DE
POMPES FUNEBRES,

A toujours en mains un assortiment d'articles en usage pour les funérailles, de toute qualité et pour tous les prix. Plusieurs

MAGNIFIQUES CORBILLARDS

livrés à ordre. Le tout à des prix très-réduits.

JOS. SENECAI,
No. 251, rue Dalhousie.
Ottawa, 26 décembre 1878.

EN VENTE LES Canadiens de l'Ouest

PAR **JOSEPH TASSÉ.**

2e EDITION.

Deux volumes in 8o de 400 pages chacun.

Edition ordinaire.....\$2.00
Edition illustrée de 21 portraits.....\$3.00

PREMIER VOLUME.

BIOGRAPHIES : Charles de Langlade, Jean-Baptiste Cadot, Charles Heaume, Jos. ph. Rollet, Jacques Porier, Salomon Juneau—fondateur de Milwaukee, Julien Dubuque—fondateur de Dubuque, Iowa, Antoine Leclerc, Jacques Dupont Baby, Joseph Rainville, Jean-Marie Ducharme, Louis Provençal, J. an-Baptiste Faribault, Jean-Baptiste Lefebvre, Jean-Baptiste Perrau t.

SECOND VOLUME.

BIOGRAPHIES : Vital Guérin—fondateur de Sault Ste. Marie, Minn., Jos. ph. Rollet, fils, Pierre Ménard, François Ménard, Jean-Baptiste Mallet, Joseph Robitoux—fondateur de Saint-Joseph, Missouri, Louis-Vital Baugy, J. B. Roy Jacques Fournier, F. X. Aubry, Antoine Leroux, M. B. Ménard—fondateur de Galveston, Texas, Jean-Baptiste Beau-bien—l'un des fondateurs de Chicago, Prudent Beaudry, Grégoire Franchère, Pierre C. Pambrun, Joseph LaRoque, Pierre Falcon, Louis Itel.

EDITION ILLUSTRÉE.

Portraits de Joseph Rollet, Salomon Juneau, Jean-Baptiste Faribault, Alexandre Faribault, Vital Guérin, Joseph Robitoux, Augustin Grignon, Louis-Vital Baugy, F. X. Aubry, Prudent Beaudry, Victor Beaudry, Gabriel Franchère, Joseph LaRoque, Louis Niel. Six autres gravures représentant le Tombeau de Dubuque, Saint-Boniface (Manitoba), Chicago en 1830, et un caravane attaqué par des sauvages.

On peut se procurer cet ouvrage en s'adressant à l'auteur, M. Joseph Tassé, Ottawa.

Ottawa, 28 juin 1879

GRAND ÉTALAGE DE FLANAGAN !

Ettoiles à Robes de toutes les nuances et qualités. Assortiment complet de soies noires. Choix assorti de pompadours. Satins carreautes et unis. Winceys, de 6 à 18 centims.

Draps, choix complet. Velours de soie et de coton, excellentes marchandises. Fils de toutes variétés. Choix innombrable de gants de chevreau (kid.) de 2 à 8 boutons

NOTE—La seule maison de la ville qui offre un assortiment complet des fameux CORSETS CROMPTON.

Chaque département est complet et les prix sont le plus bas possible, comme à l'ordinaire.

FLANAGAN,

137 RUE SPARKS.
Ottawa, 10 octobre 1879.—29 j.—3 s.

Vêtements à la dernière mode.

Le Grand Etablissement de Tailleur, connu sous le nom de BROADWAY, No. 133 rue Sparks, est le plus beau, le plus élégant et le seul magasin de première classe tenu par un Canadien-Français. Il mérite à tous égards d'être encouragé par ceux qui ne veulent porter que des vêtements à la dernière mode et fabriqués avec les meilleures étoffes.

M. P. C. AUCLAIR, le propriétaire, vient d'acheter un Stock considérable d'étoffes les plus nouvelles, Anglaises, Écossaises et Canadiennes, convenables pour l'automne et l'hiver.

P. C. AUCLAIR,

Ottawa, 30 juillet 1879 133 Rue Sparks.

Grande Exposition de la Puissance

Premier prix décerné à D. Chisholm.

Le plus beau choix de marchandises de mode du pays ; pour une toilette réellement fashionable les dames se rendent chez

D. CHISHOLM.

Ottawa, 4 novembre, 1879.—17 j. 1an.

Importations directes.

EPICERIES, VINS, LIQUEURS ET SEL DE LIVERPOOL, EN VENTE CHEZ

BASKERVILLE ET FRERES,

97, RUE RIDEAU, et 89, RUE DUKE, CHAUDIERE, OTTAWA.

Les prix sont des plus réduits.

Aussi, Lard, Poisson, Bourre, Œufs, Balais, Seaux, Allumettes, Lavasses, Cordes à lits, Pipes, Cigares, Tabac, Savon de Toilette Chandelle de balais et de suif. Les négociants, hôteliers et les familles sont respectueusement invités d'aller inspecter leur immense assortiment. La pleine valeur garantie.

MANUFACTURE DE GANTS

DE LA **Cité d'Ottawa.**

MITAINES : GANTS faits à ordre. Gants et Mitaines de chamou (Kid), Gants et Mitaines en peau de veau. Gants et Mitaines en peau de chevreuil. Gants et Mitaines de toute espèce, de première classe et à bon marché. La coupe et le matériel sont garantis.

Lewis and Blachford,

Ottawa, 3 septembre 1878 Enseigne du Gant, 66 rue Rideau. 1an.

COUVERTURES (en laine) BLANCHES endommagées, pour \$1.40, au nouveau magasin de marchandises sèches de

BRYSON & Cie.

150 RUE SPARKS.

Ottawa, 2 novembre 1879.—23—25 s 1an.

NOUVELLES MARCHANDISES !

Nouvelles marchandises dans tous les départements.

L'ENSEIGNE DU LION D'OR

Est devenue célèbre, parce qu'on y trouve toujours de bons effets. On garantit que tout article donnera pleine satisfaction.

LES PRIX SONT MARQUÉS EN CHIFFRES CONNUS.

LE LION D'OR

—EST—
L'ENSEIGNE du GRAND MAGASIN

D'UN SEUL PRIX.

Mesdames, venez examiner notre assortiment et informez-vous de nos prix.

R. McMORRAN,

508 - Rue Sussex. 508, Ottawa, 26 septembre 1879. 1an

MARCHE D'OTTAWA.

Mardi, 11.
Viande—Mouton par livre, 6c à 7c; Lard, par 100 livres, \$5.75 à \$6.25; Bœuf, par 100 livres pesant, \$3.00 à \$4.50; veau de 4 à 5c. la livre.
VOLAILLES, GIBIER—Volailles, par couple, 40c à 45c; poulets, par couple, 30c à 35c; dindons, la pièce, 60c à \$1; oies, 35 à 40c; canards, par couple, 40c à 45c.
LAITERIE—Beurre en tinette, par livre, 17c à 19c; beurre frais, par livre, 20c à 21c; beurre, salé, par livre, 16c à 17c; fromage, par livre, 12c à 14c; œufs, par douzaine, 10c à 17c.
LÉGUMES—Pommes de terre, par poche, 55c à 60c; navets, par baril, \$4.50 à \$5; carottes, par baril, \$5.00 à \$5.50; panais, par minot, 40c; oignons, par minot, 45c.
GRAINS—Blé de sarrasin, par minot, 35 à 40c; avoine, par minot, 30c à 31c; maïs, par minot, 45c à 50c; pois, par minot, 60c à 65c; fèves, par minot, 75c à \$1; orge, par minot, 40c à 45c; blé d'automne, par minot, \$1.00; blé du printemps, par minot, \$1.35.
FARINE—Extrà double, par brl. \$7; extra, par brl, \$6.75; No. 1, par brl, \$6.50; grains, par brl, \$4.50; farine de blé d'inde, par brl, \$2.75; blé broyé, par brl, \$6.75, provende, par brl, 90c; bran, par 100 lbs, 60c.
DIVERS—Miel, par livre, 10 à 12c; saindoux, par livre, 10c à 12c; saucisses, 8c à 9c; laine filée, 60 à 65c par lb; bas de laine, par paire, 25c à 30c; bois, par tonne, \$7.00 à \$9; paille, par tonne \$5.00 à \$5.50.
Peaux, par 100 lbs. \$8 à \$8.50; peaux de veau, 8c à 9c. la livre; peaux de moutons, de 75c à \$1.00 chacune.

MARCHÉS ÉTRANGERS.

New-York, 11.
Chemins de fer tranquille.
Coton, ferme.
Farine, tranquille.
Recu: 29,000. Ventes, 11,000.
Farine de seigle, tranquille et sans changement.
Blé, excité et irrégulier, blé blanc tranquille, blé d'hiver 14 plus haut.
Recu: 852,000. Ventes, 40,000.
Seigle, tranquille sans changement.
Blé d'inde tranquille.
Recu: 294,000. Ventes 45,000. 58 1/2 à 58 1/2. Avoine-ferme.
Chicago, 11.
Farine sans changement.
Blé ferme et plus haut.
Blé No. 2, rouge, d'hiver \$1.19; No. 2, du Printemps \$1.14 à \$1.15; comptant et pour décembre.
Blé d'inde, plus haut 42 1/2 comptant et 39 1/2 pour décembre.
Avoine, plus haute 32 1/2 pour décembre.
Lard, ferme et plus haut 9.75 à \$10 comptant, 9.55 à 9.60 pour décembre.
Saindoux plus haut 6.50 comptant, 6.21 pour décembre.
Milwaukee, 11.
Blé ferme, à 1.15; novembre, 1.18 décembre, 1.19 pour janvier. Recu, 119,000 boisseaux; expédié, 130,000.
London, 11.
Général, 97 1/2-10; 4 1/2, 109 1/2; 5s, 40 1/2; Erie, 4 1/2; préféréntiel, 67; Illinois Central 10 1/2.
Anvers, 11.
Pétrole, 19 1/2.
Liverpool, 11.
S. d. S. d.
Fleur 10 6 à 13 0
Blé du Printemps 11 0 à 11 4
Rouge d'hiver 10 8 à 11 4
Blanc d'hiver 10 9 à 11 6
Trefle 11 6 à 11 10
Mais nouveau 5 8 à 6 0
Mais vieux 0 0 0 0
Orge 5 3 à 6 0
Avoine 6 8 à 6 0
Pois 7 9 à 8 0
Pores frais 5 4 à 6 0
Saindoux 37 6 à 40 0
Lard 52 6 à 53 6
Suif 29 9 à 30 0
Bœuf 85 0 à 90 0
Fromage 60 0 à 60 0

MARCHÉ EN GROS.

Montréal, 11.
FARINE—Supérieure extra, 0 10 à 5 85
Extrà supérieure 0 00 à 5 75
De goût 0 00 à 0 00
Extrà du printemps 60 à 5 65
Superfine 5 35 à 5 40
Farine forte de boulangers, 6 15 à 6 30
Fine 0 00 à 0 00
Moyenne 0 00 à 0 00
Recoupes 0 00 à 0 00
Farine en sac du Haut-Canada, par 100 livres, 2 80 à 2 85
Farine en sac de la Côte (livrée) 0 00 à 3 12
Farine d'avoine 0 00 à 4 65
Farine de blé d'inde, \$2.00 à \$2.20
BLE d'Inde, \$1.29 à \$1.35; rouge d'hiver No. 2, \$1.35 à \$1.37.
BLE D'INDE—56.
ORGE—60 à 70c.
POIS—83 à 85.
SEIGLE, 78.
Lard, \$14.50 à \$15.50
Saindoux, 10 à 11.
Jambons, 11 à 12.
Œufs, 17 à 18.

MARCHÉ EN GROS.

Montréal, 11.
FARINE—Supérieure extra, 0 10 à 5 85
Extrà supérieure 0 00 à 5 75
De goût 0 00 à 0 00
Extrà du printemps 60 à 5 65
Superfine 5 35 à 5 40
Farine forte de boulangers, 6 15 à 6 30
Fine 0 00 à 0 00
Moyenne 0 00 à 0 00
Recoupes 0 00 à 0 00
Farine en sac du Haut-Canada, par 100 livres, 2 80 à 2 85
Farine en sac de la Côte (livrée) 0 00 à 3 12
Farine d'avoine 0 00 à 4 65
Farine de blé d'inde, \$2.00 à \$2.20
BLE d'Inde, \$1.29 à \$1.35; rouge d'hiver No. 2, \$1.35 à \$1.37.
BLE D'INDE—56.
ORGE—60 à 70c.
POIS—83 à 85.
SEIGLE, 78.
Lard, \$14.50 à \$15.50
Saindoux, 10 à 11.
Jambons, 11 à 12.
Œufs, 17 à 18.

BOURSE.

Table with columns: VALEURS, Cours, Différence. Lists various banks and companies like Banque de Montréal, Banque d'Ontario, etc.

FERRONNERIES RUSSELL HOUSE

A BON MARCHÉ.
Nous désirons remercier nos amis canadiens pour le patronage étendu qu'ils nous ont accordé, et nous espérons que cela continuera vu que nous nous proposons de vendre toutes sortes de
FERRONNERIES
à meilleur marché que tous les autres magasins de la ville, à notre
McDougal & Czner,
Rue Sussex.

GROSSE TARIERE

Rue Sussex.
Ottawa, 26 décembre 1878. Jan.

E. G. LAVERDURE,

Plombier, Gazier et Ferblantier
PAISSEUR DE
COUVERTURES EN FERBLAN ET FER GALVANISÉ

FOURNAINES A AIR CHAUD,

Rue William, Ottawa.
COUVERTURES en Ferblan et Galvanisées faites d'après le mode le plus amélioré et à des prix très modérés, qui peut être certifié, et des certificats peuvent être montrés sur demande.

J. P. MURPHY,

PLOMBIER,
Poseur de tuyaux de vapeur et de gaz,
POSEUR DE SONNETTES, etc
151, RUE RIDEAU.

BAIGNOIRES EN CUIVRE POLI,

en FER GALVANISÉ, en ZINC, etc. CABINETS D'AISSANCE, EVIERS, etc. Placés de la manière la plus convenable. Articles de toutes sortes pour plombiers. Toutes les commandes seront promptement exécutées.

J. P. MURPHY,

151, rue Rideau
2 septembre 1879. Jan.

\$7.00 LA DOUZAINES.

140 doz. de Haches,

FABRIQUÉES AVEC
Le meilleur Acier de Firth.

MANN & CIE.

Ottawa, 13 août 1872.
EXCELLENTE sous tous LES RAPPORTS

Grande Excitation.

THOMAS BIRKETT

Cause une excitation extraordinaire en disposant de son assortiment étendu de
FERRONNERIE
A DES PRIX
MERVEILLEUSEMENT BAS.

THOMAS BIRKETT,

No. 67, RUE RIDEAU.
Ottawa, 1er avril 1879. Jan.

Les Bains Turcs,

126 RUE ALBERT,
Pour Dames (femmes) à leur service) de 10 a.m. à 3 p.m.
pour Messieurs, de 7 à 10 a.m.
Et de 3 à 11 p.m.

Hotel Johnson,

30, RUE YORK.
JOHN JOHNSON, propriétaire.
Logements magnifiques et prix peu élevés.
Ottawa, 31 juillet 1879. Jan.

James Mitchell et Cie.

Prendent la liberté d'annoncer qu'ils sont devenus les acquéreurs du siège d'affaires et de l'établissement de la ci-devant compagnie MORRISON, McKEAN et CIE., pour la confection en gros de biscuits et pâtisseries, 66 rue York, Ottawa, et font exécuter des chantiers et des améliorations qui les mettent sur un pied de concurrence avantageuse, avec les premiers magasins de la Puisseance, tant pour la qualité des produits que pour les conditions de vente, et, conséquemment, ils font appel avec confiance à un commerce en demandant une part de son patronage.

J. MITCHELL ET CIE.,

146 Rue Bank, et 66 Rue York.
Ottawa, 27 janvier 1879. Jan.

RUE SPARKS OTTAWA.

J. A. COUIN,

Propriétaire.
Situé au centre des affaires et tout près des édifices du parlement, cet hôtel est le rendez-vous de tous les hommes d'affaires et continue à tenir son rang parmi les premiers hôtels du pays.
Ottawa, 20 octobre 1879. Jan.

HOTEL RICHELIEU

COIN DES RUES
NOTRE-DAME ET ST. VINCENT
Vis-à-vis le Palais de Justice,
MONTREAL.
Je soussigné remercie ses amis et le public d'Ottawa en général pour leur encouragement libéral. Il a l'honneur de les informer qu'il a ajouté
CENT MAGNIFIQUES CHAMBRES
à son Hôtel, faisant face sur la place Jacques Cartier.
Le public trouvera tout le confort à
DES PRIX MODÉRÉS
et l'Hôtel Richelieu ne le cède en rien aux premiers hôtels de la Puisseance.

I. B. DUROCHER,

Propriétaire.
Réouverture
du
RESTAURANT METROPOLITAIN
(Partie Est, pont des Sapeurs.)
P. BRANNAN a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir et d'organiser
LE METROPOLITAIN
de la manière la plus grandiose. Le buffet comprend les liqueurs les plus fines et les cigars les plus exquis. REPAS servis à toute heure.
P. BRANNAN, Propriétaire.
Ottawa, 14 août 1879. Jan.

L'ARGYLL

RUE WELLINGTON
A. BEUZELIN,
PROPRIETAIRE.
CHAMBRES à louer, à des conditions modérées. La seule maison toute d'après le système européen. On y prépare des déjeuners de nonc, pigeons-nous, soupers patibles et privés, pour toutes les parties du pays.
Ottawa, 2 septembre 1879. 3m.

JOSEPH DROLET,

FABRICANT
d'EAUX DE SODA ET DE SELTZ,
DE BIÈRES DE GINGEMBRE,
DE CIDRE, DE LIMONADE,
ET DE TOUTES LES
DIFFÉRENTES SORTES DE SIROPS.
SYMPHONS PATENTÉS.
Met également en bouteille et expédie les
CÉLÈBRES "BANK" MINÉRALES DES
SOURCES DE CALEDONIA.

FABRIQUE, 434 RUE SUSSEX,

OTTAWA.
Ottawa, 9 mai 1879.
HOTEL LAPORTE
TEU PAR
Laporte et Paquette,
257 RUE RIDEAU, OTTAWA.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au soussigné, seront reçues à ce bureau jusqu'à SAMEDI, le 15 courant à MIDI, pour l'achat et l'entretien de la neige, etc., des édifices publics, Ottawa; et aussi pour enlever la neige, des toits des bâtiments, dépendances, allées, avenues ou chemins, etc., Rideau Hall.
On pourra se procurer à ce bureau des blancs de soumissions, ainsi que tous les renseignements nécessaires.
On exigera des soumissions séparées pour chaque entreprise, et elles devront être adressées respectivement: "soumission pour enlever la neige, édifices publics," et "pour enlever la neige, Rideau Hall."
Chaque soumission devra porter les signatures de deux personnes responsables, contenant à ce porteur caution pour la fidèle exécution du contrat. Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse soumission, ni aucune autre.
Par ordre,
S. CHAPLEAU, Secrétaire.
Département des Travaux Publics,
Ottawa, 4 Nov. 1879.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au soussigné, seront reçues à ce bureau jusqu'à SAMEDI, le 15 courant à MIDI, pour l'achat et l'entretien de la neige, etc., des édifices publics, Ottawa; et aussi pour enlever la neige, des toits des bâtiments, dépendances, allées, avenues ou chemins, etc., Rideau Hall.
On pourra se procurer à ce bureau des blancs de soumissions, ainsi que tous les renseignements nécessaires.
On exigera des soumissions séparées pour chaque entreprise, et elles devront être adressées respectivement: "soumission pour enlever la neige, édifices publics," et "pour enlever la neige, Rideau Hall."
Chaque soumission devra porter les signatures de deux personnes responsables, contenant à ce porteur caution pour la fidèle exécution du contrat. Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse soumission, ni aucune autre.
Par ordre,
S. CHAPLEAU, Secrétaire.
Département des Travaux Publics,
Ottawa, 4 Nov. 1879.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au soussigné, seront reçues à ce bureau jusqu'à SAMEDI, le 15 courant à MIDI, pour l'achat et l'entretien de la neige, etc., des édifices publics, Ottawa; et aussi pour enlever la neige, des toits des bâtiments, dépendances, allées, avenues ou chemins, etc., Rideau Hall.
On pourra se procurer à ce bureau des blancs de soumissions, ainsi que tous les renseignements nécessaires.
On exigera des soumissions séparées pour chaque entreprise, et elles devront être adressées respectivement: "soumission pour enlever la neige, édifices publics," et "pour enlever la neige, Rideau Hall."
Chaque soumission devra porter les signatures de deux personnes responsables, contenant à ce porteur caution pour la fidèle exécution du contrat. Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse soumission, ni aucune autre.
Par ordre,
S. CHAPLEAU, Secrétaire.
Département des Travaux Publics,
Ottawa, 4 Nov. 1879.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au soussigné, seront reçues à ce bureau jusqu'à SAMEDI, le 15 courant à MIDI, pour l'achat et l'entretien de la neige, etc., des édifices publics, Ottawa; et aussi pour enlever la neige, des toits des bâtiments, dépendances, allées, avenues ou chemins, etc., Rideau Hall.
On pourra se procurer à ce bureau des blancs de soumissions, ainsi que tous les renseignements nécessaires.
On exigera des soumissions séparées pour chaque entreprise, et elles devront être adressées respectivement: "soumission pour enlever la neige, édifices publics," et "pour enlever la neige, Rideau Hall."
Chaque soumission devra porter les signatures de deux personnes responsables, contenant à ce porteur caution pour la fidèle exécution du contrat. Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse soumission, ni aucune autre.
Par ordre,
S. CHAPLEAU, Secrétaire.
Département des Travaux Publics,
Ottawa, 4 Nov. 1879.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au soussigné, seront reçues à ce bureau jusqu'à SAMEDI, le 15 courant à MIDI, pour l'achat et l'entretien de la neige, etc., des édifices publics, Ottawa; et aussi pour enlever la neige, des toits des bâtiments, dépendances, allées, avenues ou chemins, etc., Rideau Hall.
On pourra se procurer à ce bureau des blancs de soumissions, ainsi que tous les renseignements nécessaires.
On exigera des soumissions séparées pour chaque entreprise, et elles devront être adressées respectivement: "soumission pour enlever la neige, édifices publics," et "pour enlever la neige, Rideau Hall."
Chaque soumission devra porter les signatures de deux personnes responsables, contenant à ce porteur caution pour la fidèle exécution du contrat. Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse soumission, ni aucune autre.
Par ordre,
S. CHAPLEAU, Secrétaire.
Département des Travaux Publics,
Ottawa, 4 Nov. 1879.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au soussigné, seront reçues à ce bureau jusqu'à SAMEDI, le 15 courant à MIDI, pour l'achat et l'entretien de la neige, etc., des édifices publics, Ottawa; et aussi pour enlever la neige, des toits des bâtiments, dépendances, allées, avenues ou chemins, etc., Rideau Hall.
On pourra se procurer à ce bureau des blancs de soumissions, ainsi que tous les renseignements nécessaires.
On exigera des soumissions séparées pour chaque entreprise, et elles devront être adressées respectivement: "soumission pour enlever la neige, édifices publics," et "pour enlever la neige, Rideau Hall."
Chaque soumission devra porter les signatures de deux personnes responsables, contenant à ce porteur caution pour la fidèle exécution du contrat. Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse soumission, ni aucune autre.
Par ordre,
S. CHAPLEAU, Secrétaire.
Département des Travaux Publics,
Ottawa, 4 Nov. 1879.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au soussigné, seront reçues à ce bureau jusqu'à SAMEDI, le 15 courant à MIDI, pour l'achat et l'entretien de la neige, etc., des édifices publics, Ottawa; et aussi pour enlever la neige, des toits des bâtiments, dépendances, allées, avenues ou chemins, etc., Rideau Hall.
On pourra se procurer à ce bureau des blancs de soumissions, ainsi que tous les renseignements nécessaires.
On exigera des soumissions séparées pour chaque entreprise, et elles devront être adressées respectivement: "soumission pour enlever la neige, édifices publics," et "pour enlever la neige, Rideau Hall."
Chaque soumission devra porter les signatures de deux personnes responsables, contenant à ce porteur caution pour la fidèle exécution du contrat. Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse soumission, ni aucune autre.
Par ordre,
S. CHAPLEAU, Secrétaire.
Département des Travaux Publics,
Ottawa, 4 Nov. 1879.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au soussigné, seront reçues à ce bureau jusqu'à SAMEDI, le 15 courant à MIDI, pour l'achat et l'entretien de la neige, etc., des édifices publics, Ottawa; et aussi pour enlever la neige, des toits des bâtiments, dépendances, allées, avenues ou chemins, etc., Rideau Hall.
On pourra se procurer à ce bureau des blancs de soumissions, ainsi que tous les renseignements nécessaires.
On exigera des soumissions séparées pour chaque entreprise, et elles devront être adressées respectivement: "soumission pour enlever la neige, édifices publics," et "pour enlever la neige, Rideau Hall."
Chaque soumission devra porter les signatures de deux personnes responsables, contenant à ce porteur caution pour la fidèle exécution du contrat. Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse soumission, ni aucune autre.
Par ordre,
S. CHAPLEAU, Secrétaire.
Département des Travaux Publics,
Ottawa, 4 Nov. 1879.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au soussigné, seront reçues à ce bureau jusqu'à SAMEDI, le 15 courant à MIDI, pour l'achat et l'entretien de la neige, etc., des édifices publics, Ottawa; et aussi pour enlever la neige, des toits des bâtiments, dépendances, allées, avenues ou chemins, etc., Rideau Hall.
On pourra se procurer à ce bureau des blancs de soumissions, ainsi que tous les renseignements nécessaires.
On exigera des soumissions séparées pour chaque entreprise, et elles devront être adressées respectivement: "soumission pour enlever la neige, édifices publics," et "pour enlever la neige, Rideau Hall."
Chaque soumission devra porter les signatures de deux personnes responsables, contenant à ce porteur caution pour la fidèle exécution du contrat. Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse soumission, ni aucune autre.
Par ordre,
S. CHAPLEAU, Secrétaire.
Département des Travaux Publics,
Ottawa, 4 Nov. 1879.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au soussigné, seront reçues à ce bureau jusqu'à SAMEDI, le 15 courant à MIDI, pour l'achat et l'entretien de la neige, etc., des édifices publics, Ottawa; et aussi pour enlever la neige, des toits des bâtiments, dépendances, allées, avenues ou chemins, etc., Rideau Hall.
On pourra se procurer à ce bureau des blancs de soumissions, ainsi que tous les renseignements nécessaires.
On exigera des soumissions séparées pour chaque entreprise, et elles devront être adressées respectivement: "soumission pour enlever la neige, édifices publics," et "pour enlever la neige, Rideau Hall."
Chaque soumission devra porter les signatures de deux personnes responsables, contenant à ce porteur caution pour la fidèle exécution du contrat. Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse soumission, ni aucune autre.
Par ordre,
S. CHAPLEAU, Secrétaire.
Département des Travaux Publics,
Ottawa, 4 Nov. 1879.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au soussigné, seront reçues à ce bureau jusqu'à SAMEDI, le 15 courant à MIDI, pour l'achat et l'entretien de la neige, etc., des édifices publics, Ottawa; et aussi pour enlever la neige, des toits des bâtiments, dépendances, allées, avenues ou chemins, etc., Rideau Hall.
On pourra se procurer à ce bureau des blancs de soumissions, ainsi que tous les renseignements nécessaires.
On exigera des soumissions séparées pour chaque entreprise, et elles devront être adressées respectivement: "soumission pour enlever la neige, édifices publics," et "pour enlever la neige, Rideau Hall."
Chaque soumission devra porter les signatures de deux personnes responsables, contenant à ce porteur caution pour la fidèle exécution du contrat. Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse soumission, ni aucune autre.
Par ordre,
S. CHAPLEAU, Secrétaire.
Département des Travaux Publics,
Ottawa, 4 Nov. 1879.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au soussigné, seront reçues à ce bureau jusqu'à SAMEDI, le 15 courant à MIDI, pour l'achat et l'entretien de la neige, etc., des édifices publics, Ottawa; et aussi pour enlever la neige, des toits des bâtiments, dépendances, allées, avenues ou chemins, etc., Rideau Hall.
On pourra se procurer à ce bureau des blancs de soumissions, ainsi que tous les renseignements nécessaires.
On exigera des soumissions séparées pour chaque entreprise, et elles devront être adressées respectivement: "soumission pour enlever la neige, édifices publics," et "pour enlever la neige, Rideau Hall."
Chaque soumission devra porter les signatures de deux personnes responsables, contenant à ce porteur caution pour la fidèle exécution du contrat. Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse soumission, ni aucune autre.
Par ordre,
S. CHAPLEAU, Secrétaire.
Département des Travaux Publics,
Ottawa, 4 Nov. 1879.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au soussigné, seront reçues à ce bureau jusqu'à SAMEDI, le 15 courant à MIDI, pour l'achat et l'entretien de la neige, etc., des édifices publics, Ottawa; et aussi pour enlever la neige, des toits des bâtiments, dépendances, allées, avenues ou chemins, etc., Rideau Hall.
On pourra se procurer à ce bureau des blancs de soumissions, ainsi que tous les renseignements nécessaires.
On exigera des soumissions séparées pour chaque entreprise, et elles devront être adressées respectivement: "soumission pour enlever la neige, édifices publics," et "pour enlever la neige, Rideau Hall."
Chaque soumission devra porter les signatures de deux personnes responsables, contenant à ce porteur caution pour la fidèle exécution du contrat. Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse soumission, ni aucune autre.
Par ordre,
S. CHAPLEAU, Secrétaire.
Département des Travaux Publics,
Ottawa, 4 Nov. 1879.

AGRANDISSEMENT DU CANAL WELLAND.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au soussigné, seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des maîtres de l'est et de l'ouest, VENDREDI, le 4ème jour de novembre prochain, pour approfondir et compléter cette partie du Canal Welland située entre le canal de Hanby et Port Colborne, connue sous la désignation de Sections Nos. 33 et 34 et comprenant la plus grande partie de ce que l'on appelle "La tranchée dans le roc."
On peut voir à ce bureau et à celui de l'ingénieur-résident, Welland, le 26 MARDI, le 4ème jour de NOVEMBRE prochain, des plans indiquant la position des travaux et des devis pour ce qui reste à faire; on pourra aussi se procurer, aux mêmes bureaux, des blancs imprimés de soumissions.
Les entrepreneurs sont priés de ne pas oublier que leurs soumissions ne seront pas examinées à moins qu'elles ne soient conformes aux blancs imprimés, et en ce qui regarde les raisons sociales, si elles ne portent pas les signatures et n'indiquent pas la profession et la résidence de chaque membre de la société. Chaque soumission devra, en outre, être accompagnée d'un chèque, sur une banque, au montant de trois mille piastres pour la section No. 33 et de quatre mille piastres pour la section No. 34, et ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse d'accepter le contrat au prix mentionné dans la soumission.
Le chèque ou l'argent ainsi envoyé sera remis aux entrepreneurs respectés dont les offres se seront pas acceptées.
Pour l'exécution du contrat, des garanties seront requises sous forme d'un dépôt d'argent au montant de cinq pour cent du chiffre total du contrat; la somme expédiée avec la soumission sera considérée comme formant partie de ce montant.
Jusqu'à l'achèvement des travaux, il ne sera payé que quatre-vingt dix pour cent des évaluations successives; pour le solde, les entrepreneurs acceptés devront porter les signatures de deux personnes solvables, résidant en Canada, et consentant à devenir cautions de la dette des entrepreneurs ci-dessus, ainsi que de celle des travaux portés au contrat.
Toutefois, le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune autre soumission.
Par ordre,
F. BRAUN, Secrétaire.
Dépt. des Chemins de fer et Canaux,
Ottawa, le 25 octobre 1879. Jan.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au soussigné, seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des maîtres de l'est et de l'ouest, VENDREDI, le 4ème jour de novembre prochain, pour approfondir et compléter cette partie du Canal Welland située entre le canal de Hanby et Port Colborne, connue sous la désignation de Sections Nos. 33 et 34 et comprenant la plus grande partie de ce que l'on appelle "La tranchée dans le roc."
On peut voir à ce bureau et à celui de l'ingénieur-résident, Welland, le 26 MARDI, le 4ème jour de NOVEMBRE prochain, des plans indiquant la position des travaux et des devis pour ce qui reste à faire; on pourra aussi se procurer, aux mêmes bureaux, des blancs imprimés de soumissions.
Les entrepreneurs sont priés de ne pas oublier que leurs soumissions ne seront pas examinées à moins qu'elles ne soient conformes aux blancs imprimés, et en ce qui regarde les raisons sociales, si elles ne portent pas les signatures et n'indiquent pas la profession et la résidence de chaque membre de la société. Chaque soumission devra, en outre, être accompagnée d'un chèque, sur une banque, au montant de trois mille piastres pour la section No. 33 et de quatre mille piastres pour la section No. 34, et ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse d'accepter le contrat au prix mentionné dans la soumission.
Le chèque ou l'argent ainsi envoyé sera remis aux entrepreneurs respectés dont les offres se seront pas acceptées.
Pour l'exécution du contrat, des garanties seront requises sous forme d'un dépôt d'argent au montant de cinq pour cent du chiffre total du contrat; la somme expédiée avec la soumission sera considérée comme formant partie de ce montant.
Jusqu'à l'achèvement des travaux, il ne sera payé que quatre-vingt dix pour cent des évaluations successives; pour le solde, les entrepreneurs acceptés devront porter les signatures de deux personnes solvables, résidant en Canada, et consentant à devenir cautions de la dette des entrepreneurs ci-dessus, ainsi que de celle des travaux portés au contrat.
Toutefois, le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune autre soumission.
Par ordre,
F. BRAUN, Secrétaire.
Dépt. des Chemins de fer et Canaux,
Ottawa, le 25 octobre 1879. Jan.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au soussigné, seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des maîtres de l'est et de l'ouest, VENDREDI, le 4ème jour de novembre prochain, pour approfondir et compléter cette partie du Canal Welland située entre le canal de Hanby et Port Colborne, connue sous la désignation de Sections Nos. 33 et 34 et comprenant la plus grande partie de ce que l'on appelle "La tranchée dans le roc."
On peut voir à ce bureau et à celui de l'ingénieur-résident, Welland, le 26 MARDI, le 4ème jour de NOVEMBRE prochain, des plans indiquant la position des travaux et des devis pour ce qui reste à faire; on pourra aussi se procurer, aux mêmes bureaux, des blancs imprimés de soumissions.
Les entrepreneurs sont priés de ne pas oublier que leurs soumissions ne seront pas examinées à moins qu'elles ne soient conformes aux blancs imprimés, et en ce qui regarde les raisons sociales, si elles ne portent pas les signatures et n'indiquent pas la profession et la résidence de chaque membre de la société. Chaque soumission devra, en outre, être accompagnée d'un chèque, sur une banque, au montant de trois mille piastres pour la section No. 33 et de quatre mille piastres pour la section No. 34, et ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse d'accepter le contrat au prix mentionné dans la soumission.
Le chèque ou l'argent ainsi envoyé sera remis aux entrepreneurs respectés dont les offres se seront pas acceptées.
Pour l'exécution du contrat, des garanties seront requises sous forme d'un dépôt d'argent au montant de cinq pour cent du chiffre total du contrat; la somme expédiée avec la soumission sera considérée comme formant partie de ce montant.
Jusqu'à l'achèvement des travaux, il ne sera payé que quatre-vingt dix pour cent des évaluations successives; pour le solde, les entrepreneurs acceptés devront porter les signatures de deux personnes solvables, résidant en Canada, et consentant à devenir cautions de la dette des entrepreneurs ci-dessus, ainsi que de celle des travaux portés au contrat.
Toutefois, le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune autre soumission.
Par ordre,
F. BRAUN, Secrétaire.
Dépt. des Chemins de fer et Canaux,
Ottawa, le 25 octobre 1879. Jan.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au soussigné, seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des maîtres de l'est et de l'ouest, VENDREDI, le 4ème jour de novembre prochain, pour approfondir et compléter cette partie du Canal Welland située entre le canal de Hanby et Port Colborne, connue sous la désignation de Sections Nos. 33 et 34 et comprenant la plus grande partie de ce que l'on appelle "La tranchée dans le roc."
On peut voir à ce bureau et à celui de l'ingénieur-résident, Welland, le 26 MARDI, le 4ème jour de NOVEMBRE prochain, des plans indiquant la position des travaux et des devis pour ce qui reste à faire; on pourra aussi se procurer, aux mêmes bureaux, des blancs imprimés de soumissions.
Les entrepreneurs sont priés de ne pas oublier que leurs soumissions ne seront pas examinées à moins qu'elles ne soient conformes aux blancs imprimés, et en ce qui regarde les raisons sociales, si elles ne portent pas les signatures et n'indiquent pas la profession et la résidence de chaque membre de la société. Chaque soumission devra, en outre, être accompagnée d'un chèque, sur une banque, au montant de trois mille piastres pour la section No. 33 et de quatre mille piastres pour la section No. 34, et ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse d'accepter le contrat au prix mentionné dans la soumission.
Le chèque ou l'argent ainsi envoyé sera remis aux entrepreneurs respectés dont les offres se seront pas acceptées.
Pour l'exécution du contrat, des garanties seront requises sous forme d'un dépôt d'argent au montant de cinq pour cent du chiffre total du contrat; la somme expédiée avec la soumission sera considérée comme formant partie de ce montant.
Jusqu'à l'achèvement des travaux, il ne sera payé que quatre-vingt dix pour cent des évaluations successives; pour le solde, les entrepreneurs acceptés devront porter les signatures de deux personnes solvables,